

# **AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2023-0037.

Cette session se tiendra le 15 mars à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2023-0037**

Lot 6 426 140 du cadastre du Québec, chemin des Berges-du-Nord (Secteur Montfort)

#### Nature de la demande :

Autoriser un espacement de 78 mètres entre l'intersection de deux voies locales, bien que la réglementation stipule que deux intersections de deux voies locales avec une autre voie locale et une voie collectrice doivent être espacées d'au moins 130 mètres.

### Disposition réglementaire affectée

Règlement de lotissement n° 2017-497, Chapitre II (Dispositions applicables aux projets de lotissement et aux opérations cadastrales), Section II (Dispositions relatives aux voies de circulation), Article 25 (Dispositions applicables aux intersections), paragraphe 2 : Deux intersections de deux voies locales avec une autre voie locale ou avec une voie collectrice doivent être espacées d'au moins 130 mètres. Dans tous les cas, les mesures devront être prises centre à centre par rapport à l'emprise.

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 15 MARS 2023.

Donné à Wentworth-Nord, ce 28° jour du mois de février deux mille vingt-trois.

**Ron Kelley** 

Directeur général et Greffier-trésorier

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 28e jour du mois de février deux mille vingt-trois.

Ron Kelley

Directeur général et Greffier-trésorier